

# COMPTE RENDU

## CSSCT Locale DU 14 SEPTEMBRE 2023

### Ouverture de séance

#### Points de procédure :

Composition du CSSCT-L : Membres CfdT

DEBRIERE Pascal – UTI CMRE-EN		MARNAT Frédéric – UTI CCB
BELS Valérie – ACS	Excusée	SABLON Patrice – UTI Moselle
THOMAS Patrick – UTI Moselle		Florian SAUCE – UTI Moselle
MARTIN Stéphanie – UTI CMRO		JOUIN Stéphane – UTI Moselle
JACQUES Benjamin – UTI Moselle		FAUCHARD Claude – UTI Canal des Vosges

Myriam MATHIS, Secrétaire Générale, devient suppléante au Président de la CSSCT Locale de la DTNE.  
En remplacement de Luc VUIDART, qui est devenu le chef de l'UTI CMRE-EN.

Présentation de Céline LETOUX, adjointe au chef d'UTI CMRE-EN.  
Présentation de Yvan LEBERT, nouvel arrivant comme API à l'UTI Moselle.

**Florian SAUCE**, de l'UTI Moselle, intègre la CSSCT L comme **suppléant à CfdT-VNF**, en remplacement de Christophe BELIN.

\*

\* \*

Hommage à **Jean NOEL PIERRARD**, de l'UTI Meuse Ardenne, décédé le 13 septembre 2023.  
Un moment de recueillement a été tenu en sa mémoire.

\* \*

\*

En préambule, le sujet sur les RPS va être abordé. **La direction** a répondu à l'inspection du travail. Concernant les suites à donner, il appartiendra aux membres de cette instance d'en décider, ensemble, pour pouvoir ensuite les mettre en œuvre. La direction se dit attentive au RPS et demande aux OS de nuancer la notion de désaccord persistant, car elle ne l'entend pas comme ainsi. Elle indique être attentive au sujet des RPS car c'est un sujet bien trop important pour qu'on puisse pointer un manque de compréhension du sujet. Pour exemple, des formations ont été tenues, d'autres ont été décliné auprès des cadres de l'établissement. Les membres CSSCT sont aussi formés. Des situations individuelles sont traitées.

**La direction** indique que la question de « conflit de valeur » est un vrai sujet qui préoccupe dans un contexte en perpétuel changement. Il va falloir travailler sur le sujet. Elle dit chercher à ce que les effets sur les personnels soient le plus réduit possible et qu'elle cherche à compenser les effets négatifs. Elle dit qu'il ne faut pas qu'il y est de la méfiance ; la direction se dit avancer et tenir ses engagements. Concernant les inquiétudes, elle indique qu'il faut les traiter. La direction précise qu'elle ne peut pas dire comment l'établissement sera dans vingt ans. Qu'on est tous prient dans un monde en mouvement, qui dépasse aussi VNF. Concernant l'établissement, la direction dit avoir une

responsabilité de pilotage, mais que tous les membres de cette instance ont un rôle à tenir. La direction demande donc de nuancer les termes employés.

Concernant la non-présence du médecin du travail, la direction indique que le recrutement est en cours. Il est difficile de trouver des candidats. Elle dit qu'on peut qu'honorer le travail fait par les équipes pour cette recherche. Des médecins retraités ont été aussi contacté.

Sur la non-présence de l'ISST, il ne pouvait pas être présent, mais l'avait prévu initialement. La direction pense qu'on peut porter le sujet des RPS collectivement. Le siège est très attentif au sujet des RPS aussi.

### Approbation des PV :

À la suite d'une intervention d'une autre OS, il est a rappelé que la secrétaire de la CSSCT L peut demander les enregistrements de l'instance pour le contrôle des PV si nécessaire.

**La CFDT-VNF** demande comment seront transmis les enregistrements ?

**La direction** demande que les enregistrements soient consultés sur place.

Pour les contrôles des PV, **La CFDT-VNF** demande que les enregistrements soient transmis de manière systématique dans l'envoi par mail en pièce jointe et non en consultation dans les bureaux du siège.

**La direction**, après contrôle du RI, art. 24 dans lequel rien ne s'y oppose, indique que les enregistrements seront transmis. Ce sujet sera revu directement avec la Secrétaire de la CSSCT L.

**Le PV du 30/03/23 est approuvé – 5 pour CFDT / 1 abstention de FO**

- *FO s'abstient car ils n'étaient pas présents à la dernière CSSCT L.*
- *La CGT n'a pas souhaité participer au vote, car les enregistrements n'ont pas été transmis à la secrétaire.*

### Les risques psychosociaux (RPS)

Le rapport de l'inspection du travail a été transmis aux OS. Des précisions ont été apportés sur les dates afin de justifier du retard de transmission de l'administration : *Rapport transmis le 4 août 23 / Bordereau d'envoi au 7 août / Réception au 11 août.*

**La direction** justifie qu'en étant en période de congés, la réponse à l'inspection du travail, a dépassé le délai de 15 jours, soit un envoi en début de semaine 23.

Dans le rapport de l'inspection du travail, il y a trois points défailants qui ont été identifiés :

- 1 - *Le constat sur la médecine du travail dans le contexte connu.*
- 2 - *La formation et la sensibilisation des personnels sur les risques RPS*
- 3 - *L'absence du Document Unique*

**L'inspection du travail indique que le recours à un expert habilité semble nécessaire au sein de la DT Nord-Est.**

En conséquence, **l'expertise va être réalisée au sein de la DT NE.** La direction s'engage à prendre en compte les remarques de l'inspection du travail. L'objectif est de mettre en œuvre des actions qui agissent sur les sujets RPS. **La Direction** indique qu'on n'a plus de temps à perdre. La Direction souhaite que les conclusions soient prises en compte par l'ensemble de la CSSCT et que des actions efficaces soient mises en œuvre.

**L'intersyndicale** demande qu'un calendrier soit établie, avec le regret que la CSSCT L n'a pas été mise en copie des échanges avec l'inspection du travail.

Concernant la mise en œuvre de l'expertise, **l'intersyndicale** indique que l'on a perdu beaucoup de temps pour ce faire entendre de l'administration, soit presque deux ans.

Par ailleurs, elle signale que l'on n'a pas besoin de passer par un marché public, ce qui évitera de perdre encore beaucoup de temps. Il est demandé de rouvrir la sous-commission liée aux RPS.

**La Direction** accepte de rouvrir la sous-commission RPS. Elle doit vérifier le besoin ou non de recourir au marché public. Le délai de réalisation de l'expertise est à vérifier.

**La Direction** indique que le choix de l'expert habilité sera à la main des membres de la CSSCT.

**La sous-commission RPS** sera composée d'un comité de suivi avec : le Président de la CSSCT L, et sa suppléante, les conseillers de préventions, l'assistante sociale, la secrétaire de la CSSCT L, et les membres désignés des OS (minimum 2 par OS). Cette commission sera en lien avec l'expert agréé.

La sous-commission doit se réunir en présentiel ou visioconférence. Refus des réunions mixtes.

La réponse du mois de septembre envoyée à l'inspection du travail sera transmise prochainement à l'intersyndicale.

## Réponses aux sollicitations des organisations syndicales

### Point d'information sur le recrutement d'un médecin du travail

Un médecin du travail va être recruté. L'annonce est en cours de rédaction. Elle sera publiée en octobre 2023. La logistique pour l'accueillir dans nos locaux est en cours de réflexion.

La charge de travail sera répartie de la manière suivante :

0,7 ETP pour la DT Nord-Est, 0,2 ETP pour la DT Strasbourg et 0,1 ETP pour les instances nationales.

Pour le besoin de cette instance, si le recrutement se révélait non concluant, faute de candidat, on ne s'empêche pas d'avoir recours à des expertises sur des thématiques particulières.

### Point de situation sur le parc véhicules équipés de climatisation

Tous les véhicules commandés depuis 2016 sont équipés de la climatisation. Sur les 373 véhicules constituant le parc : 36 % sont climatisés. Avec les commandes en cours, on va passer à 50 %. Dans 6 ans, le parc sera totalement climatisé.

En période estivale, il faut étudier la possibilité en UTI de mettre à disposition et de manière privilégiée, les véhicules climatisés pour les personnels qui effectuent de nombreux kilomètres.

Une demande de cartographie de la répartition des véhicules, secteur par secteur, a été faite. La direction va demander cette répartition aux chefs d'UTI.

### Pose de la fibre sur le CCB

Travaux d'enfouissement de la fibre portés par la DIMOA sur le CCB. Des inquiétudes avaient été soulevées par les organisations syndicales, sur l'état des biefs après compactage et finalisation des travaux. Interrogation sur des risques d'effondrement et glissement de terrain.

Après présentation des techniques par le chef d'UTI, le risque lié au compactage a été pris en compte.

L'inquiétude sur les travaux est levée.

### **Risques liés aux contaminations liées par les cyanobactéries – Ecluse de FONTENOY**

Quels sont les mesures de prévention présent pour les risques liés aux cyanobactéries et les puits ?

Une surveillance est portée sur les sites à risques et des mesures de préventions sont mises en place sur la base des recommandations de l'INRS. Un travail de fond doit être porté.

La direction indique qu'il faut retravailler sur le Document Unique (DU) par rapport à ce risque qui ne concerne pas que l'écluse de Fontenoy. Un travail sur le DU doit être porté d'ici la fin de l'année et le rendre accessible par tous.

### **Accompagnement et organisation relative à la mutualisation du faucardeur moissonneur**

Le nouveau faucardeur moissonneur nommé « L'ASSAUT », livré mi-octobre, va être partagée entre le CCB et le CMRO. Le coût d'achat est de 500 000 euros.

L'équipe IDEE du CMRO va avoir en charge la gestion et l'utilisation du faucardeur régie. Avec un chef d'équipe en référent, un deuxième pilote et un homme de pont.

Sur le CCB, sur chaque secteur (Nord - centre -Sud), on aura un pilote et chef d'équipe référent, un second pilote et 2 hommes de pont.

Le tout en favorisant la mutualisation humaine des équipes entre les deux UTI également.

La répartition de l'utilisation du matériel se fera entre les 2 UTIs : 3 mois d'utilisations prévue pour le CMRO et 2 fois 3 mois pour le CCB. Les 3 mois restant, intègrent les périodes de chômage et d'entretien du faucardeur.

Le faucardeur se déplacera uniquement par la voie d'eau ; le transfert entre les deux UTIs sera uniquement flottant. Pour le sortir de l'eau, il faut une grue de 50 tonnes avec une flèche de 20-25 m de haut, donc c'est compliqué de le sortir de l'eau, même si cela reste possible. Le transport routier, en exceptionnel de catégorie 1, reste facile à organiser cependant.

Il faut optimiser l'utilisation du faucardeur pour le traitement des espèces envahissantes comme il l'avait été dit lors du groupe de travail. Pour les organisations syndicales, la mutualisation entre les deux UTIs reste une fausse bonne idée. Les 3 mois d'utilisation par an par équipes, n'est pas suffisant.

La direction indique qu'on doit se satisfaire de cette acquisition et qu'on reste positif dans ce projet. Il faudra bien évidemment d'autres matériels en parallèle. Il est difficile de déployer qu'une seule équipe dédiée. Pour la direction, le déploiement par secteur est la meilleure solution. Il va y avoir une période d'apprentissage pour prendre en main le faucardeur. Il faudra tenir compte des expériences et enseignements et savoir faire évoluer de plan dans le temps pour se perfectionner.

**La CFDT-VNF** sera vigilante sur l'utilisation et l'optimisation de ce nouveau matériel.

**Patrimoine arboré - Point d'informations sur le lancement d'un groupe de travail national, situation de la DT NE**

La chute d'arbres devient un risque de plus en plus important. Une réflexion sur la façon dont nous gérons notre patrimoine arboré doit être portée. Les arbres dans le Grand-Est ont un taux de mortalité de plus en plus alarmant et demande des réflexions pour la prévention et le maintien en sécurité des agents et des usagers.

La DT Nord-Est est dans l'attente des directives nationales. La DT NE ne souhaite pas être discordante avec le groupe de travail national qui va avoir lieu.

### **Préparation de chantier**

#### **Rappel des enjeux pour la DT NE et l'implication des différents acteurs**

Un outil informatique de mise au point pour la préparation de chantier, notamment la réalisation des plans de préventions, va être déployé : GADISEC.

L'encadrement doit veiller au déploiement de l'outil, mais pas seulement. Il doit aussi professionnaliser les préparations de chantier au sein des équipes et s'assurer de la mise en œuvre des mesures de préventions. Il faut pour redynamiser la démarche.

La démarche de préparation de chantier et la mise en œuvre des chantiers est une mesure collective et concerne l'ensemble des agents. La responsabilité en matière de sécurité et de prévention est l'affaire de tous, de l'encadrement à l'agent lui-même.

Des formations « sécurité des chantiers » sont tenues et une formation obligatoire au logiciel « GADISEC » aura lieu pour les utilisateurs.

### **Accidentalité et réunions sécurité de l'automne 2023**

Document joint en annexe.

Les accidents et presque-accidents ne sont pas forcément tous remontés et déclarés dans Gasper. Il faut rappeler aux agents que tout accident ou presque-accident doit être remonté et déclaré dans l'outil.

Une pique de rappel sera faite en réseau API et une note sera rediffusée pour transmission en UTI.

Il faut y être particulièrement vigilant.